

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

**Commune
de
BLAIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quatorze Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 7 Septembre 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, M. FLIPPOT Jacky, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : M. RICARD Jean-François (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme Nathalie GUIHOT*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. Ludovic BROUTIN*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*) et M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. Cédric MORMANN*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. Philippe CAILLON et Cédric MORMANN.

<u>OBJET</u> :	Droits de place – rectificatif - Tarifs 2017.
-----------------------	--

N° 2017 / 09 / 02

Considérant l'erreur de rédaction de la délibération initiale du 20 octobre 2016, indiquant une référence à un mètre linéaire et non à un mètre carré pour les terrasses, il convient de modifier ladite délibération.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission Centre-Ville- Commerce – Artisanat – Professions libérales du 3 Octobre 2016,
Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe comme suit les tarifs des droits de place, pour 2017 :

NOM DU TARIF	Tarifs 2017
Droits de place	
<i>Foire St-Laurent - commerçants inscrits (le m. linéaire)</i>	<i>3,00 €</i>
<i>Foire St-Laurent - commerçants non-inscrits (le m. linéaire)</i>	<i>5,00 €</i>
<i>Foires mensuelles et marchés pour les passagers (le m. linéaire)</i>	<i>0,70 €</i>
<i>Foires mensuelles et marchés pour les abonnés (le m. linéaire)</i>	<i>0,40 €</i>
<i>Forfait commerçant ambulant hors marché (par véhicule et par jour) - 5 heures</i>	<i>5,00 €</i>
<i>Tarif annuel terrasses de café et restaurant (le m²)</i>	<i>13,00 €</i>
<i>Jour de représentation de cirques</i>	<i>sans objet</i>

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 18 Septembre 2017,

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20170914-CM-2017-09-02-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2017
Date de réception préfecture : 18/09/2017

